

MEMODéchets

Votre guide des déchets





Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble. **Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.









Informations générales



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

INFORMATION

Les informations complémentaires ou modifications sont publiées par le biais de la page communale dans le journal "Val-de-Ruz info", sur le site internet communal et via l'application mobile NEMO News

GAZON ET BRANCHAGES

Dépôt gratuit à la Compostière du Val-de-Ruz. Le terreau issu des ramassages est à votre disposition gracieusement. Pour toutes informations : 079 466 68 06, info@compostierevdr.ch ou www.compostiere.ch.

RÉCUPÉRATION D'OBJETS

Les personnes désirant donner une seconde vie aux objets dont ils se séparent sont priées de prendre contact avec les organisations comme : Centre Social Protestant (032 886 91 60) ; Emmaüs (032 968 42 02) ; Brocante DAD (079 323 20 00) ; De plus, une ressourcerie se trouve à la déchèterie de Dombresson.

SAPINS DE NOËL

Les sapins sont repris dans les déchèteries. Afin de pouvoir vous en débarrasser facilement, nous vous conseillons d'utiliser le sac compostable en vente dans les commerces. Il vous permettra d'y envelopper votre sapin et de le transporter plus facilement.

TRI À LA SOURCE

Profitez de vos achats pour **ramener dans le(s) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.

Choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.).
Autant que possible, **laissez sur place les**

Autant que possible, laissez sur place les emballages de vos achats.

Contact et infos

Commune de Val-de-Ruz

Administration des travaux publics Rue de l'Épervier 4 2053 - Cernier 032 886 56 35 tp.val-de-ruz@ne.ch www.val-de-ruz.ch

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012 Aux heures de bureau (tarif local)









Le ramassage débute à 07h00

	Jours de	Jours de collecte
Localités	Déchets	Déchets verts
	ménagers	(18.03 - 22.11)
Boudevilliers	Lundi	Mardi
Cernier	Mardi	Jeudi
Chézard-Saint-Martin	Lundi	Vendredi
Coffrane	Jeudi	Mercredi
Dombresson	Mercredi	Mardi
Engollon	Mardi	Mercredi
Fenin-Vilars-Saules	Mardi	Mercredi
Fontainemelon	Jeudi	Lundi
Fontaines	Mercredi	Vendredi
Les Geneveys-sur- Coffrane	Jeudi	Mercredi
Les Hauts-Geneveys	Mercredi	Lundi
Le Pâquier	Mercredi	Mercredi
Montmollin	Lundi	Mercredi
Savagnier	Mardi	Mercredi
Villiers	Mercredi	Mercredi
Montagne de Cernier La Vue-des-Alpes Tête-de-Ran	Jeudi	Déchèteries ou Compostière

Déchets ménagers - tournées modifiées

25.12.2023 : Noël, remplacé par le 27.12.2023

26.12.2023 : Saint Etienne, remplacé par le 28.12.2023

01.01.2024 : Nouvel an, remplacé par le 03.01.2024

02.01.2024 : remplacé par le 04.01.2024

01.04.2024 : Lundi de Pâques, remplacé par le 02.04.2024

01.05.2024 : Fête du travail, remplacée par le 30.04.2024

09.05.2024 : Ascension, remplacée par le 08.05.2024

20.05.2024 : Lundi de Pentecôte, remplacé par le 21.05.2024

01.08.2024 : Fête nationale, remplacée par le 31.07.2024 16.09.2024 : Jeûne Fédéral, remplacé par le 17.09.2024

10:00:2024 : Jedile I edelai, Telliplace pal Te 17:00:.

25.12.2024 : Noël, remplacé par le 24.12.2024 01.01.2025 : Nouvel an, remplacé par le 31.12.2024

02.01.2025 : remplacé par le 03.01.2025

Déchets verts - tournées supprimées

Les tournées tombant sur un jour férié ne sont pas remplacées. ATTENTION: le ramassage porte-à-porte des déchets verts débute le 18 mars et se termine le 22 novembre 2024. En dehors de ces dates, les déchets de jardin sont à amener à la Compostière du Val-de-Ruz à Boudevilliers et les déchets compostables de cuisine aux déchèteries.

Collecte des déchets spéciaux des ménages

La collecte des déchets spéciaux des ménages se tient à la déchèterie de Dombresson, chemin du Ruz Chasseran. Elle a lieu **le premier samedi de chaque mois** de 09h00 à 11h45.





Forgerons 8a Savagnier Rinche 8 **Fontainemelon** polyvalente) Guillaume Farel (salle Côte (cimetière) Ruz Chasseran **Dombresson** Champs-Robert 1 Chézard-Saint-Martin Cernier Les Geneveys-sur-Coffrane Horaires des déchèteries SA SA ME JE SA M SA ME 09h00 à 11h45 09h00 à 11h45 09h00 à 11h45 10h00 à 11h45 09h00 à 11h45 10h00 à 11h45 09h00 à 11h45 17h00 à 19h00 09h00 à 11h45 17h00 à 19h00 10h00 à 11h45 10h00 à 11h45 17h00 à 19h00 17h00 à 19h00 10h00 à 11h45 17h00 à 19h00 17h00 à 19h00 10h00 à 11h45

Les déchèteries sont fermées les jours fériés. Aucune ouverture supplémentaire n'est prévue en remplacement.



Écc	Écopoints
Horaires : 07h00 – 20h00, di	Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits
Boudevilliers	Hangar communal – Boulet 1
Cernier	Bois Noir / Crêt Tête-de-Ran /
CCITICI	Guillaume Farel (salle polyvalente)
Chézard-Saint-Martin	Champs-Robert 1
Coffrane	La Dîme (collège)
Dombresson	Ruz Chasseran
Engollon	Église (rue)
Fenin-Vilars-Saules	En dessous du collège de Vilars
Fontainemelon	Côte (cimetière)
Fontaines	Rue de l'Industrie (à côté du TCS)
Les Geneveys-sur-Coffrane	Chs-L'Eplattenier (passage à niveau) Rinche 8
Les Hauts-Geneveys	Place des Gollières (parking)
Le Pâquier	Centre du Village 45
Montmollin	Puits (devant l'école)
Savagnier	Forgerons 8a
Villiers	Route de Clémesin (en face du 6a)
Montagne de Cernier Tête-de-Ran	Place des Gollières (parking)

Bennes à ve	Bennes à verre uniquement
Horaires : 07h00 – 20h00, di	Horaires: 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits
Cernier	Comble-Emine (dessous Denner)
Montmollin	Cerisiers (en face du restaurant)
La Vue-des-Alpes	Parking





Comment bien trier?



Ordures ménagères SacNEVa

Tout déchet ménager pour lequel il n'existe pas de collecte spécifique est à mettre dans un sac poubelle officiel et à déposer en bordure des voies ou dans des conteneurs le jour de la collecte



Verre Aux écopoints

Déchets compostables ménagers

hivernale uniquement

Lors de la tournée des déchets verts porte-à-porte, du 18 mars au 22 novembre 2024 Dans les déchèteries pendant la pause



Bois

Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



Dépouilles d'animaux

Cendres de bois

Interdit dans les déchèteries

Dans un sac poubelle officiel

ATTENTION! Les cendres peuvent

À Montmollin au Centre collecteur (032 731 12 85) ou à Cremadog (032 731 20 30)

contenir des braises chaudes plusieurs



Restes de repas / déchets de cuisine /

Les restes de repas cuits (sauf : viande, poisson, os) peuvent être mis avec les déchets compostables



Aluminium et boîtes de conserve

Aux écopoints, propre et sans étiquette



PET

jours

Aux points de vente ou aux déchèteries, à écraser avant dépôt



Médicaments Aux pharmacies



Papier et carton Aux déchèteries Aux écopoints



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion) Métal ou aluminium dans la benne prévue à cet effet



Capsules Nespresso (aluminium)

Capsules de café uniquement aux points de vente ou aux déchèteries



Déchets spéciaux des ménages

Aux points de vente De 09h00 à 11h45 le premier samedi du mois à la déchèterie de Dombresson



Déchets encombrants combustibles

Déchèteries : tous gros objets n'entrant pas dans un sac poubelle officiel (gros plastique - meuble - bois - etc.) ou dans un centre de tri reconnu par l'État Max 1m3 par apport et par jour



Berlingots / Briques à boissons

Dans les sacs poubelle officiels avec les ordures ménagères



Appareils électriques et électroniques

Aux points de vente, aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



Cartouches d'encre pour imprimantes

Aux points de vente



Ferraille (objets métalliques)

Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'État



Huiles minérales et végétales

Aux déchèteries, ne pas mélanger les deux types d'huiles



Piles et accumulateurs

Aux points de vente ou aux déchèteries

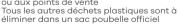


Aux points de vente



Flacons en plastique avec bouchon

Flacons avec bouchons aux déchèteries ou aux points de vente





Textiles et chaussures

Lors des collectes de textiles Aux écopoints ou aux déchèteries, les habits doivent être mis dans des sacs



Tubes lumineux (néon) / LED

Aux points de vente ou aux déchèteries



Plastiques agricoles

À vos frais chez Vadec SA, Colombier ou La Chaux-de-Fonds (032 889 36 30)



Sage

Sagex encombrants aux déchèteries Petits sagex dans les sacs poubelle officiels



Déchets inertes (petites quantités) Aux déchèteries - jusqu'à 0.5 m3 ou dans un centre de tri reconnu par l'État



neus

Aux points de vente, Carrière du Bois-Rond à Corcelles (032 889 87 83) ou dans un centre de tri reconnu par l'État



Batteries d'autos

Dans les garages ou dans un centre de tri reconnu par l'État (Carrière du Bois-Rond à Corcelles ou Les Foulets à La Chaux-de-Fonds)

Écopoints communaux

L'accès aux écopoints est autorisé du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00.

Il est interdit les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter la tranquillité du quartier (moteur et musique éteints, éviter les claquements de porte) lors du dépôt des déchets.





Pour les cartons de grande taille, des compacteurs sont à dispositions aux déchèteries de Cernier et Dombresson.

Il est également possible de les glisser dans les grandes bennes situées à : Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Savagnier.

Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris ou acheminés vers un autre écopoint. Tout déchet laissé devant les bennes peut donner lieu à une dénonciation auprès du Ministère public.

<u>Littering - Déjections canines</u>

Afin de maintenir la propreté et l'hygiène publiques, tout détenteur de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal et ce, en tous lieux. Pour ce faire, la Commune met à disposition des sacs à crottes ainsi que des robidogs dans différents endroits à l'intérieur et à l'extérieur des villages. Merci de bien vouloir les utiliser.

Les champs sont le garde-manger du bétail. Les crottes sont nocives, leur ramassage est indispensable.

Ne pas ramasser les déjections de son chien constitue une infraction à l'article 11 de la Loi sur la taxe et la police des chiens (LTPC) du 11 février 1997. Un détenteur ne respectant pas cette disposition peut donc être amendé selon l'article 13 de la même loi.

Mon humain est propre et bien élevé.





BIODÉCHETS

Pour être valorisés, les déchets compostables doivent être exempts de tout corps étranger. En effet, ce qui est ramassé lors des tournées est ensuite transformé en compost, qui peut être utilisé huit mois plus tard par les citoyens afin de nourrir les jardins.

Les déchets non conformes sont laissés sur place lors des tournées.

Règles à suivre :

- le compostage individuel est à privilégier ;
- les déchets en vrac ne sont pas collectés ;
- les déchets doivent être mis dans des conteneurs verts sur roues de minimum 120 litres identifiés par un V ou dans des seaux pour les déchets de cuisine ;
- sont tolérés au maximum deux seaux ou bidons de 20 litres ;
- pour des raisons d'hygiène, n'oubliez pas de nettoyer régulièrement vos conteneurs ;
- les ballots de branches doivent être attachés, avoir un diamètre maximum de 60 cm, une longueur d'un mètre au plus et un poids n'excédant pas 20 kg;
- la quantité maximale de déchets verts par ménage et par semaine est limitée à 500 litres ;
- les sacs et les corbeilles sont interdits ;
- aucun corps étranger n'est accepté plastiques, cailloux, clous, etc.;
- les litières pour chats, **même celles biodégradables**, ainsi que les sacs à crottes de chien ne sont pas acceptés, idem à la Compostière ;
- les cendres sont interdites ;
- à l'intérieur des conteneurs les sacs compostables sont tolérés, les sacs biodégradables sont interdits. En effet, le biodégradable met plusieurs années avant de se dégrader tandis que le compostable se dégrade en moins de trois mois.

Les conteneurs souffrent parfois des diverses saisons et se fragilisent avec les années. Pensez donc à les renouveler. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes ne sont pas pris en charge.

Les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être <u>repris par leur propriétaire le jour même</u>. En aucun cas il n'est autorisé de les laisser sur le domaine public plus longtemps. En cas de problèmes ou d'accidents, la responsabilité incombe à leur propriétaire.

Les habitants de la Commune doivent déposer les grandes quantités de gazon ou de branchages à la Compostière du Val-de-Ruz. Un pesage est effectué à l'entrée et à la sortie ; cette prestation est gratuite.

